

SOCIETE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL REUNION « S.A.S.R. »

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 100 euros

Ancien siège social : 16 chemin Jean Casimir Perier
97430 LE TAMPON

Nouveau siège social : 332 chemin Antoine Picard
97410 SAINT-PIERRE

879 848 646 R.C.S. SAINT-PIERRE DE LA REUNION

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 1^{ER} MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars, à dix heures,

Madame Charlotte Madeleine Andrée DUFAU, demeurant 332 chemin Antoine Picard – 97410 SAINT-PIERRE,

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 1,00 Euro composant le capital social de la Société SOCIETE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL REUNION « S.A.S.R. », associée unique et gérante de ladite Société,

A PRIS LA DECISION SUIVANTE :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des Statuts ;

DECISION UNIQUE – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société, anciennement fixé au 16 chemin Jean Casimir Perier – 97430 LE TAMPON au **332 chemin Antoine Picard – 97410 SAINT-PIERRE** à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des Statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 332 chemin Antoine Picard – 97410 SAINT-PIERRE.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée des associés. »

* * *

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique.

Charlotte Madeleine Andrée DUFAU
Associée unique, Gérante

